

Offre de bol de céréales gratuit de *WK Kellogg** – 2024

Modalités officielles

1. **ACCORD** : En participant à l'offre de bol de céréales gratuit de *Kellogg* (2024) (l'« **offre de bol de céréales** »), vous acceptez d'être lié par les présentes modalités et conditions (les « **modalités** »).
2. **ADMISSIBILITÉ** : Pour être en droit de participer à la présente offre de bol de céréales, vous devez être un résident autorisé du Canada, avoir une adresse de livraison valide au Canada, avoir atteint l'âge de la majorité au moment de votre participation et avoir un compte de messagerie électronique valide. Un accès à Internet est requis pour procéder à l'échange. L'offre de bol de céréales n'est pas ouverte aux employés, représentants ou mandataires de *WK Kellogg Canada Corp.* (« **WK Kellogg** »), ni à son agence de promotion, ses partenaires, ses sociétés mères, ses filiales, ses sociétés affiliées, ses fournisseurs de prix, ses agences de publicité et de promotion, de même qu'à toute entité participant à l'élaboration, la production, la mise en œuvre, l'administration ou l'exécution de l'offre (les « **parties à l'offre** »).
3. **OFFRE DE BOL DE CÉRÉALES** : Avec l'achat de deux (2) boîtes spécialement identifiées de produits participants (définis à l'article 5 ci-dessous) jusqu'à épuisement des stocks, lors d'une seule transaction (un seul reçu de caisse) pendant la période d'achat (définie à l'article 4 ci-dessous), vous pourriez avoir droit à un (1) bol de céréales (le « **bol** » ou les « **bols** »). Limite de cinq (5) bols par foyer (voir l'article 9 ci-dessous) jusqu'à épuisement des stocks. Au total, 60 000 bols sont offerts dans le cadre de la présente offre de bol de céréales.
4. **PÉRIODE DE L'OFFRE DE BOL DE CÉRÉALES** : Pour être admissibles à la présente offre de bol de céréales, les achats de produits participants (définis à l'article 5 ci-dessous) doivent être effectués lors d'une seule transaction (sur un seul reçu de caisse) au plus tard le 30 avril 2024 (la « **période d'achat** ») dans un magasin canadien participant, jusqu'à épuisement des stocks. La demande (définie à l'article 6 ci-dessous) doit être soumise avant le 31 mai 2024 à 23 h 59 min 59 s, HNE, et ne peut être utilisée qu'une seule fois pour demander un bol (la « **date de clôture de l'offre de bol de céréales** »).
5. **PRODUITS PARTICIPANTS** : Les sept produits de céréales *WK Kellogg** suivants (les « **produits participants** ») sont offerts en magasin au Canada, jusqu'à épuisement des stocks :

Céréales *Kellogg's Corn Flakes**, 600 g

Céréales *Kellogg's* Corn Pops**, 515 g

Céréales *Kellogg's* Froot Loops**, 480 g

Céréales *Kellogg's Frosted Flakes**, 580 g

Céréales *Kellogg's* Mini-Wheats** Saveur de cassonade, 650 g

Céréales *Kellogg's* Mini-Wheats** Originale, 650 g

Céréales *Kellogg's* Rice Krispies**, 560 g

6. **COMMENT PARTICIPER** : Avant de participer à l'offre de bol de céréales, vous devez remplir les conditions suivantes : (i) vous avez acheté deux (2) produits participants lors d'une (1) seule transaction (un seul reçu de caisse) pendant la période d'achat; (ii) vous avez pris une photographie (formats de fichier GIF, JPEG et

PNG d'une taille maximale de 6 Mo) de votre reçu de caisse indiquant la date et l'heure de la transaction et les produits participants; et (iii) vous soumettez votre demande en suivant la procédure ci-dessous :

- a) Visitez le site <http://boldecerealesgratuit.ca> (le « **site Web** ») pour plus de détails.
- b) Faites défiler la page vers le bas et cliquez sur « Pour commencer » comme indiqué sur le site Web.
- c) Vous serez alors invité à saisir votre adresse électronique comme indiqué, puis à cliquer sur « Téléverser » pour soumettre votre reçu.
- d) Vous serez aiguillé vers la boîte de dialogue « Téléverser une image de reçu » et invité à télécharger la photo de votre reçu de vente original conformément aux instructions en ligne, puis à cliquer sur « Téléverser l'image ». Une fois que l'image a bien été téléversée, cliquez sur « Soumettre » (la « **demande** »).
- e) Vous pouvez soumettre entre une (1) et cinq (5) demandes par foyer avant la date de clôture de l'offre de bol de céréales, et chaque demande doit indiquer l'achat d'au moins deux (2) produits participants. Par exemple, vous pouvez soumettre cinq (5) reçus de caisse distincts et uniques, chacun indiquant l'achat de deux (2) produits participants, pour recevoir un (1) bol par demande, pour un total de cinq (5) bols; ou, vous pouvez soumettre un (1) reçu de caisse indiquant l'achat de dix (10) produits participants pour recevoir cinq (5) bols; ou encore, vous pouvez soumettre un (1) reçu de caisse indiquant l'achat de quatre (4) produits participants pour recevoir deux (2) bols, et un autre reçu de caisse indiquant l'achat de deux (2) produits participants pour recevoir un (1) bol, pour un total de trois (3) bols.
- f) Après le téléchargement réussi de la demande ou des demandes comme indiqué à l'alinéa d) ci-dessus, vous serez invité à remplir le formulaire d'inscription pour y inscrire vos renseignements, votre adresse postale et accepter les modalités de l'offre de bol de céréales. Veuillez vous assurer que les renseignements sont fournis conformément aux instructions à l'écran.
- g) Une fois le formulaire soumis, vous serez aiguillé à notre page de remerciement qui confirmera que votre demande a été reçue.
- h) Nous enverrons ensuite un courriel de confirmation indiquant que votre demande est validée par WK Kellogg Canada. Il faut prévoir jusqu'à 72 heures pour le traitement de la demande. Après ce délai de 72 heures, vérifiez dans votre boîte de réception ou dans votre dossier de pourriels ou de courrier indésirable si vous avez reçu un message de WK Kellogg ayant pour objet « *Offre de bol de céréales Kellogg* – demande reçue* ». En cas de problème concernant la demande que vous avez soumise, nous enverrons un courriel à l'adresse que vous avez indiquée lors de la demande, qui vous expliquera pourquoi votre demande n'a pas encore été traitée.
- i) Si votre demande est jugée valide et approuvée par WK Kellogg (à sa seule discrétion), vous recevrez un courriel de confirmation une fois que votre demande aura été entièrement traitée, y compris un lien où choisir votre bol.
- j) Si votre reçu est jugé non valide, vous recevrez un courriel de WK Kellogg indiquant la partie non valide de votre soumission et, le cas échéant, des instructions sur la façon de la soumettre à nouveau pour qu'elle soit validée.

IMPORTANT : Vous devez garder le reçu original. WK Kellogg Canada se réserve le droit de réclamer le reçu de caisse d'origine ayant servi dans le cadre de la présente offre de bol de céréales aux fins de vérification ultérieure, à tout moment et pour tout motif.

7. **TRAITEMENT DES DEMANDES :** Une fois que vous avez téléversé la photographie de votre reçu de caisse original, le traitement de votre demande peut prendre jusqu'à 72 heures, à compter de la réception de la demande par WK Kellogg Canada ou en son nom. Il incombe à chaque participant de chercher dans sa

messagerie, et notamment dans la boîte de réception et les dossiers de pourriels et de courriel indésirable, le message de validation contenant l'hyperlien unique envoyé par WK Kellogg. Les parties dégagées (définies à l'article 10 ci-dessous) ne peuvent être tenues pour responsables si des messages électroniques ne sont pas acheminés pour quelque motif que ce soit, notamment du fait d'un filtrage actif ou passif ou du manque d'espace dans la boîte de réception du participant empêchant la réception de courriels ou d'autres messages.

8. **LIVRAISON DU BOL** : Vous recevrez votre bol par la poste dans un délai d'environ 3 à 5 semaines à compter de la date de la réclamation faite dans le cadre de l'offre de bol de céréales. Le bol vous sera envoyé à l'adresse fournie, à condition qu'il s'agisse d'une adresse d'expédition canadienne valide. WK Kellogg Canada et les parties à l'offre ne sont pas responsables des envois perdus, volés, mal acheminés, en retard ou endommagés.
9. **LIMITES** : Limite de cinq (5) bols (et, par conséquent, de cinq demandes) par foyer. L'adresse postale sera utilisée pour déterminer la provenance de chaque demande. Chaque reçu de caisse ne peut être utilisé qu'une (1) seule fois dans le contexte de la présente offre de bol de céréales et ne peut être soumis qu'une seule fois avant la date de clôture de l'offre de bol de céréales. Il est entendu que toute personne ne peut utiliser qu'une (1) seule adresse électronique et une (1) seule adresse postale pour participer à la présente offre de bol de céréales, et que tous les renseignements personnels fournis doivent être véridiques et exacts. Si WK Kellogg Canada découvre (au moyen de toute preuve ou d'autres renseignements fournis à WK Kellogg Canada ou découverts autrement) qu'une personne a tenté : (i) d'obtenir plus de cinq (5) bols par foyer; (ii) d'utiliser le même reçu de caisse plus d'une fois; (iii) d'utiliser plusieurs noms, identités, adresses électroniques, adresses ou tout système ou programme automatisé de macro, script, robot ou autre système ou programme ou tout autre moyen ne respectant pas l'interprétation par WK Kellogg de la lettre et de l'esprit des présentes modalités en vue de participer à l'offre de bol de céréales, de l'utiliser d'une quelconque manière ou de la perturber, la demande soumise dans le cadre de l'offre de bol de céréales pourra alors être rejetée à la seule discrétion de WK Kellogg. Les demandes peuvent être rejetées à la seule discrétion de WK Kellogg si le formulaire de demande ne contient pas tous les renseignements demandés et n'est pas soumis et reçu conformément aux présentes modalités. WK Kellogg, les parties à l'offre et chacun de leurs administrateurs, dirigeants, représentants, mandataires, successeurs et ayants droit (collectivement, les « **parties dégagées** ») ne peuvent être tenus responsables de toute demande ou tout renseignement arrivé en retard, perdu, mal acheminé, incomplet ou incompatible.
10. **VÉRIFICATION** : Les demandes, les reçus de caisse et tout autre renseignement connexe sont susceptibles d'être vérifiés à tout moment et pour tout motif. WK Kellogg Canada se réserve le droit, à sa seule discrétion, de demander une preuve d'identité ou d'admissibilité (dans une forme jugée acceptable par WK Kellogg Canada, notamment sans s'y limiter, une pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement) : (i) aux fins de vérifier l'admissibilité d'une personne à participer à l'offre de bol de céréales; (ii) aux fins de vérifier l'admissibilité ou la légitimité d'une demande, d'un reçu de caisse ou d'autres renseignements fournis dans le cadre de la présente offre de bol de céréales; ou (iii) pour tout autre motif jugé nécessaire par WK Kellogg Canada, à sa seule discrétion, aux fins d'administration de l'offre de bol de céréales conformément à l'interprétation par WK Kellogg Canada de l'esprit et de la lettre des présentes modalités. Dans l'éventualité où ladite preuve ne serait pas fournie à l'entière satisfaction de WK Kellogg Canada, dans le délai indiqué par WK Kellogg Canada, la demande pourrait faire l'objet d'un refus, à la seule discrétion de WK Kellogg Canada. Une preuve de la transmission (cachets de la poste, photos ou captures d'écran, ou autres) ou de la tentative de transmission d'une soumission ou d'une tentative de soumission d'un message ne constitue pas la preuve de l'acheminement ou de la réception par les ordinateurs administrant

l'offre de bol de céréales ou par WK Kellogg. La mesure du temps sera exclusivement effectuée par les dispositifs officiels de WK Kellogg à cet effet pour les besoins de la présente offre de bol de céréales.

11. MODALITÉS GÉNÉRALES :

- Toutes les demandes deviennent la propriété de WK Kellogg Canada. Toutes les décisions prises par WK Kellogg Canada dans le cadre de la présente offre de bol de céréales sont sans appel et exécutoires pour tous les participants, y compris celles concernant l'admissibilité ou le rejet d'une demande. Si, à la seule discrétion de WK Kellogg Canada, votre demande est jugée non conforme aux présentes modalités, celle-ci sera rejetée et le bol ne sera pas accordé.
- Les participations massives faites par des organismes commerciaux, des groupes de consommateurs ou des tierces parties ne sont pas acceptées. Les participations incomplètes ou illisibles, effectuées au moyen de macros ou d'autres moyens automatisés et qui ne satisfont pas aux exigences des présentes modalités, seront rejetées et ne seront pas comptées. S'il apparaît que vous utilisez un ordinateur pour contrevenir à cette condition, en utilisant un « script » ou en masquant votre identité en manipulant des adresses IP, en utilisant des identités autres que la vôtre ou tout autre moyen automatisé pour augmenter le nombre de vos demandes dans le cadre de l'offre de bol de céréales d'une manière qui ne respecte pas son esprit, vos demandes seront rejetées, votre droit dans le cadre de l'offre de bol de céréales sera nul et vous ne recevrez aucun bol.
- Les tarifs standard de données peuvent s'appliquer aux personnes qui choisissent de participer à la présente offre de bol de céréales à partir d'un appareil mobile sans fil (notamment la soumission d'un reçu à partir d'un appareil mobile sans fil). Veuillez appeler votre fournisseur de services afin d'obtenir des renseignements sur les tarifs et votre forfait avant de participer en utilisant un appareil mobile sans fil.
- En participant à la présente offre de bol de céréales, chaque participant consent expressément à ce que WK Kellogg ou les parties à l'offre conservent, échangent et utilisent les renseignements personnels soumis avec la demande aux fins d'exécution et d'administration de l'offre de bol de céréales, et ce, conformément à la politique de WK Kellogg Canada sur la protection de la vie privée, consultable à l'adresse http://www.kelloggs.ca/fr_CA/privacy-policy.html
- Les parties déchargées ne sont pas responsables de ce qui suit : (i) de toute défaillance d'un site Web ou d'une plateforme; (ii) de toute panne ou tout autre problème technique de quelque nature que ce soit, notamment concernant le réseau ou les lignes téléphoniques, les systèmes informatiques en ligne, les serveurs, les fournisseurs d'accès, le matériel informatique ou les logiciels; (iii) du fait qu'une demande ou toute autre donnée n'ait pas été reçue, saisie ou enregistrée ou ne fonctionne pas correctement, pour quelque raison que ce soit, notamment un problème technique ou l'encombrement sur Internet ou tout site Web; (iv) de tout dommage à l'ordinateur ou tout autre appareil d'un participant ou de toute autre personne découlant de la participation à la présente offre de bol de céréales ou s'y rapportant; (v) de toute personne ayant été déclarée admissible à la réception de tout courriel par erreur; ou (vi) de toute combinaison des éléments précités.
- S'il est impossible, pour une raison quelconque, d'exécuter un aspect de la présente offre de bol de céréales comme prévu, notamment en raison d'un virus informatique, d'une panne de réseau, d'un bogue, d'une altération, d'une intervention non autorisée, d'une fraude, d'une défaillance technique ou d'une cause échappant au contrôle de WK Kellogg Canada et qui porte atteinte à l'administration, à la sécurité, à l'équité, à l'intégrité ou au bon déroulement de la présente offre de bol de céréales, WK Kellogg Canada peut, à sa seule discrétion, annuler, résilier, modifier ou suspendre l'offre de bol de céréales ou invalider les demandes concernées.
- WK Kellogg Canada se réserve le droit, à sa seule discrétion, en raison d'un problème d'impression ou de production, d'une erreur survenue en ligne, sur Internet ou dans un ordinateur, ou d'une erreur technique

ou autre, quelle qu'elle soit, d'annuler les demandes non valides, en plus de son droit de mettre fin immédiatement à l'offre de bol de céréales.

- Aucune des parties dégagées ne fait de déclaration ou n'offre de garantie, expresse ou implicite, quant à la qualité ou à la conformité du bol remis dans le cadre de la présente offre de bol de céréales. Dans toute la mesure permise par la loi applicable, chaque bénéficiaire confirmé d'un bol comprend et reconnaît qu'il ne peut demander un remboursement ni exercer un recours en équité auprès de WK Kellogg Canada ou de toute autre partie dégagée, dans l'éventualité où le bol du participant ne répondrait pas aux attentes ou n'apporterait pas satisfaction.
- Si vous tentez de compromettre l'intégrité ou le bon déroulement de la présente offre de bol de céréales en faisant du piratage informatique, en trichant ou en commettant une fraude, de quelque manière que ce soit, WK Kellogg Canada peut réclamer des dommages-intérêts à votre encontre dans toute la mesure permise par la loi. De plus, WK Kellogg peut vous interdire de participer à toute autre des offres futures de WK Kellogg Canada. Dans l'éventualité improbable d'un litige, la décision de WK Kellogg Canada sera sans appel.
- WK Kellogg Canada se réserve le droit, à sa seule discrétion, de changer toute date, tout délai ou tout autre élément fonctionnel exposé dans les présentes modalités, dans la mesure où elle le juge nécessaire pour confirmer la conformité aux présentes modalités, ou consécutivement à tout problème, toute circonstance ou tout motif qui, selon l'opinion de WK Kellogg, affecterait la bonne administration de l'offre de bol comme elle est prévue dans les présentes.
- Les parties dégagées déclinent toute responsabilité pour les pertes (notamment les dommages directs et indirects, les dommages-intérêts spéciaux ou consécutifs ou les pertes de profits), les dépenses, dommages, pertes personnelles, pertes matérielles, blessures, accidents, décès, maladies ou autres responsabilités de quelque nature que ce soit qui seraient subis ou encourus (découlant ou non de la négligence d'une personne) dans le cadre de la présente offre de bol de céréales, de l'acceptation ou de l'utilisation du bol.
- En cas de divergence ou d'incohérence entre les modalités et conditions de la version anglaise des présentes modalités, des renseignements ou des autres déclarations figurant dans le matériel relatif à l'offre de bol de céréales, notamment : le formulaire de demande, la version française des présentes modalités, la publicité au point de vente, à la télévision, sur document imprimé ou en ligne, et toute instruction ou interprétation des présentes modalités donnée par un représentant de WK Kellogg, la version anglaise des modalités prévaudra dans toute la mesure permise par la loi.
- S'il est déterminé qu'une disposition ou une partie des présentes modalités est nulle ou inexécutable légalement, celle-ci sera alors considérée comme exclue et les modalités restantes demeureront valides et exécutoires dans toute la mesure permise par la loi.

*© 2024, marque de commerce de WK North America LLC utilisée en vertu d'une licence par WK Kellogg Canada Corp.